

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PAPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

**Pouvoirs :**

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :**

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT remplace M. GIRON – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES – M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 avril 2017.
- **Délibération n°1** : élection des membres de la commission d'appel d'offre.
- **Délibération n°2** : élection des membres de la commission pour les délégations de service public.
- **Délibération n°3** : proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).
- **Délibération n°4** : approbation de la convention annuelle d'objectifs pour l'année 2017 avec l'Office de Tourisme Intercommunal Eaux, Tours de Bourgneuf et Royère de Vassivière et versement d'une subvention de fonctionnement.

- **Délibération n°5** : approbation de la convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers à l'Office de Tourisme Intercommunal Eaux, Tours de Bourgneuf et Royère de Vassivière pour l'exercice de ses missions.
- **Délibération n°6** : passation de l'avenant n° 2 au marché n°2014-08 d'entretien des espaces verts et sites naturels (lots n°1 et n°2).
- **Délibération n°7** : passation de l'avenant n° 2 au marché d'entretien et de balisage des chemins de randonnée période 2015-2017.
- **Délibération n°8** : adoption de la grille tarifaire du service « ordures ménagères et déchets assimilés » géré par la Communauté de communes.
- **Délibération n°9** : acquisition de biens matériels au SIVOM de Bourgneuf-Royère dans le cadre de la procédure de dissolution.
- **Délibération n°10** : adoption d'un règlement d'intervention – cadre pour l'instruction des demandes de subventions relatives aux évènementiels.
- **Délibérations n°11 à 20** : approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016 (2 budgets principaux et 8 budgets annexes).
- **Délibérations n°21 à 30** : approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016 (2 budgets principaux et 8 budgets annexes).
- **Délibérations n°31 à 39** : vote des affectations de résultats budget principal et budgets annexes.
- **Délibération n°40** : clôture du budget annexe « atelier-relais » et réintégration du passif et de l'actif au budget général de la Communauté de communes.
- **Délibération n°41** : vote des taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la taxe d'habitation (TH) et du foncier non bâti (TFNB) pour l'année 2017.
- **Délibération n°42** : vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2017 et complétude du zonage.
- Présentation de la proposition de budget 2017 par service (document projeté en séance).
- **Délibération n°43** : vote des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- **Délibérations n°44 à n°51** : vote des budgets primitifs 2017 : budget principal et 7 budgets annexes.
- **Délibération n°52** : imputation en section d'investissement des biens dont la valeur est inférieure à 500 €.
- Questions diverses.

Avant de débiter la séance, il est procédé à l'appel des Conseillers en exercice présents.

Le quorum est atteint (avec 53 conseillers physiquement présents).

M. le Président sollicite les Conseillers pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance. M. DERIEUX se propose et accepte ces fonctions.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Président souhaite proposer au Conseil communautaire de modifier l'ordre des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Il rappelle que la priorité de la séance est le vote des budgets conformément aux délais imposés par l'Etat. Aussi il propose au Conseil communautaire de commencer par la délibération n°3 puis les délibérations n°11 à 51 suivies des délibérations n°1, 2, 4, 5, 7 à 10 et de terminer par la délibération n°52.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition avec 57 avis favorables et 1 vote contre (M. LEHERICY).

#### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2017 A AHUN**

Avant de mettre aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 avril 2017 à Ahun, M. le Président souhaite apporter une correction au contenu.

Il indique que la mention du pouvoir de M. SZCEPANSKI à Mme PAPIER a fait l'objet d'une omission dans la rédaction du procès-verbal qui doit être corrigé en ce sens. Il précise toutefois que cette omission n'a aucune incidence sur les votes décomptés, le pouvoir ayant bien été comptabilisé.

→ Après avoir pris en compte ces éléments, le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 04 avril 2017 avec 57 avis favorables et 2 abstentions (M. JOUHAUD).

**Délibération n°1 (2017-56) : PROPOSITION DE COMMISSAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Le Président rappelle que la CIID est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 23 mars 2017.

Elle se compose de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses Communes membres.

Les Communes membres de la Communauté de communes ont donc été sollicitées pour recueillir l'identité de 20 commissaires titulaires, dont 18 domiciliés sur le territoire intercommunal et 2 en dehors, et autant de suppléants selon les mêmes modalités.

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges à pourvoir, M. le Président propose au Conseil communautaire d'élire ces membres au scrutin public.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité et élit les candidats suivants :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>ST MARTIN CHATEAU</b>	LAGOEYTE Michel SARTOU Henri	BARLET Georges BERNARD Michel
<b>JANAILLAT</b>	CATY Pascale GIVERNAUD Pascal	BESSE Jacqueline ALEONARD Jean-Luc
<b>AHUN</b>	FERET Pierre JUILLET Alain	LANGLOIS Jean-Claude COURRAUD Philippe
<b>BOURGANEUF</b>	LUGUET Jean-Pierre HARVEZ Nicole	FAURY Roland PERICHON Alain
<b>CHAVANAT</b>	AUVITY Maryse	BALAIRE Denise
<b>LE MONTEIL AU VICOMTE</b>	KERGUSTANT Bernard	LECLERC Christine
<b>ST HILAIRE LA PLAINE</b>	MEDOC Pierre GENESTE Marie-Louise	PIERRE Michelle SANVOISIN Annick
<b>ARS</b>	DUPONT Delphine MARTIN Eric	SARTY Denis
<b>ST MARTIN STE CATHERINE</b>	FAURE Serge	
<b>CHAMBERAUD</b>	DA SILVA ROUDIER Nathalie PEYNE Jean-Louis	MERIGOT Pierre FASSOT Francis
<b>ST PIERRE BELLEVUE</b>	DEPAULIS Mireille CALVET Eugénie	NOURISSEAU Pierre Marie LECLERC Pierre
<b>ST PRIEST PALUS</b>	GALLET Jean-Paul TROUSSET Patrick	ROCHETAILLARDE Marie-Jo VAILLANT René
<b>LE DONZEIL</b>	GOUMY Alain DURANTON Dominique	SIMONET Claude MARCELLAUD Paul
<b>LA POUGE</b>	BUSSIERE Jean-Claude	
<b>ROYERE DE VASSIVIERE</b>	RABETEAU Raymond BATTUT Michèle	CADROT Jean FAURE Jacques
<b>LA CHAPELLE ST MARTIAL</b>	COLON Isabelle DESSEAUVE Nadine	COLON Dominique DESSEAUVE Richard

<b>MASBARAUD-MERIGNAT</b>	CHABRIER André GERMOUTY Henri	CHATENET Yvette SEVER Monique
<b>MONTBOUCHER</b>	BORD Ludivine LAVALERIE Arlette	FEYDI Ginette JEANJEAN Bernard
<b>ST MARTIAL LE MONT</b>	LEYMARIE Martial HARTMAN Gérard	PERIGAUD Annie LAQUERBE Jack
<b>ST AMAND JARTOUDEIX</b>	LUMY Bernard LUCAS Jean-Jacques	DULERY Sonia COUTABLE Michel
<b>ST MICHEL DE VEISSE</b>	DEFEMME Catherine TRONCHE Frédéric	TOUNY Mireille TOURNADRE Daniel
<b>SOUBREBOST</b>	PATAUD Annick	DEVAUTOUR Didier
<b>BANIZE</b>	CHOPINAUD Sylvain LESTRADE Bernard	BERGER Bernard COISSARD Léo
<b>PONTARION</b>	DUBREUIL Patrick LEMERY Guy	FOUGERON Frédéric GILLET COLAS Isabelle
<b>VIDAILLAT</b>	Nicolas LEBAS	

**Délibération n°2 à 21 (2017-57 à 2017-76) : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2016 – 2 BUDGETS PRINCIPAUX ET 8 BUDGETS ANNEXES**

Sandrine FOURGNAUD procède à la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016. Elle précise que ces comptes sont identiques.

▪ **Budget général : Comptes administratifs 2016 de l'ex CIATE :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	2 932 044,80 €	Dépenses	512 308,53 €
Recettes	2 967 578,19 €	Recettes	823 364,73 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>35 533,39 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>311 056,20 €</b>
Excédent reporté	340 815,90 €	Déficit reporté	- 140 603,47 €
<b>Total à reporter</b>	<b>376 349,29 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>170 452,73 €</b>
		Reste à réaliser dépenses	1 276 843,20 €
		Reste à réaliser recettes	701 752,00 €
		<b>Résultat RAR</b>	<b>- 575 091,00 €</b>

▪ **Budget général : Comptes administratifs 2016 de l'ex CCBV :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	3 803 885,14 €	Dépenses	2 054 911,65 €
Recettes	3 700 542,11 €	Recettes	2 769 527,86 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>- 103 343,03 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>714 616,21 €</b>
Excédent reporté	541 617,19 €	Déficit reporté	- 188 059,88 €
<b>Total à reporter</b>	<b>438 274,16 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>526 556,33 €</b>
		Reste à réaliser dépenses	276 878,97 €
		Reste à réaliser recettes	299 888,91 €
		<b>Résultat RAR</b>	<b>23 009,94 €</b>

Nota :

- Reprise en section de fonctionnement au budget primitif 2017 d'un excédent de 814 623,45 €
  - Reprise en section d'investissement au budget primitif 2017 d'un excédent de 697 009,06 €
- (1 025 672,41 € – 328 663,35 €)

A noter que les Restes à Réaliser seront ventilés entre le budget primitif 2017 du budget général et le budget primitif 2017 du budget annexe Zones économiques (opération de la zone d'activité d'Ahun).

▪ **Budget annexe Zones économiques : Comptes administratifs 2016**

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	119 293,88 €	Dépenses	117 560,51 €
Recettes	120 003,53 €	Recettes	119 527,42 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>709,65 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>1 966,91 €</b>
Excédent reporté	0,14 €	Déficit reporté	- 880,48 €
<b>Total à reporter</b>	<b>709,79 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>1 086,43 €</b>

Nota :

- Reprise en section d'exploitation au budget primitif 2017 d'un excédent de 709,79 €
- Reprise en section d'investissement au budget primitif 2017 d'un excédent de 1 086,43 €

▪ **Budget annexe Atelier relais : Comptes administratifs 2016**

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	292,40 €	Dépenses	91 027,81 €
Recettes	620,16 €	Recettes	91 027,81 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>327,76 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>0 €</b>
Excédent reporté	8 228,70 €	Excédent reporté	0 €
<b>Total à reporter</b>	<b>8 556,46 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>0 €</b>

Nota :

- Clôture du budget annexe et reprise au budget primitif 2017 du budget général de l'excédent d'exploitation de 8 556,46 €

▪ **Budget annexe Immobilier d'entreprises : Comptes administratifs 2016**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	22 571,63 €	Dépenses	38 116,93 €
Recettes	36 016,68 €	Recettes	13 697,00 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>13 445,05 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>- 24 419,93 €</b>
Excédent reporté	1,09 €	Excédent reporté	154 544,76 €
<b>Total à reporter</b>	<b>13 446,14 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>130 124,83 €</b>

Nota :

- Reprise en section de fonctionnement au BP 2017 d'un excédent de 13 446,14 €
- Reprise en section d'investissement au BP 2017 d'un excédent de 130 124,83 €
- L'excédent d'investissement est important, notamment en raison des excédents d'un bâtiment industriel, vendu en 2016 par la Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière. Son transfert au budget général n'avait pas été accepté par le Trésorier.

▪ **Budget annexe Station-service : Comptes administratifs 2016**

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	378 057,05 €	Dépenses	9 737,00 €
Recettes	393 122,91 €	Recettes	11 808,40 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>15 065,86 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>2 071,40 €</b>
Excédent reporté	61 493,21 €	Excédent reporté	8 044,00 €
<b>Total à reporter</b>	<b>76 559,07 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>10 115,40 €</b>

Nota :

- Budget en comptabilité M4 devant s'équilibrer seul.
- Reprise en section d'exploitation au BP 2017 d'un excédent de 76 559,07 €
- Reprise en section d'investissement au BP 2017 d'un excédent de 10 115,40 €
- Budget devant s'équilibrer par lui-même

Pour information, majoration du prix de vente par des valeurs absolues :

- Gazole + 0,078 € HT
- SP 95 + 0,0851 € HT
- SP 98 + 0,0857 € HT

En 2016 : 329 433 litres de carburant vendus soit 71,55 % en gazole et 21,89 % en SP 95

En 2016 : coût de revient du litre de carburant 1,18 € HT pour un prix de vente moyen à 1,08 € HT

Budget déficitaire en opérations réelles de fonctionnement (-11 996,99 €) donc budget nécessitant une attention particulière afin d'ajuster la majoration de prix si nécessaire.

▪ **Budget annexe SPANC : Comptes administratifs 2016**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	36 960,27 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	36 999,00 €	Recettes	1 962,20 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>38,73 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>1 962,20 €</b>
Déficit reporté	- 4 970,72 €	Excédent reporté	5 483,68 €
<b>Total à reporter</b>	<b>- 4 931,99 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>7 445,88 €</b>

Nota :

- Reprise en section d'exploitation au BP 2017 d'un déficit de 4 931,99 €
- Reprise en section d'investissement au BP 2017 d'un excédent de 7 445,88 €
- Budget devant s'équilibrer par lui-même

▪ **Budget annexe Salle culturelle : Comptes administratifs 2016**

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	195 294,97 €	Dépenses	48 961,43 €
Recettes	38 057,57 €	Recettes	3 109,00 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>- 157 237,40 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>- 45 852,43 €</b>
Excédent reporté	0,00 €	Excédent reporté	0,00 €
<b>Total à reporter</b>	<b>- 157 237,40 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>- 45 852,43 €</b>

Nota :

- Reprise en section d'exploitation au BP 2017 d'un déficit de 157 237,40 €
- Reprise en section d'investissement au BP 2017 d'un déficit de 45 852,43 €

Les déficits de ce service public administratif seront couverts sur l'exercice 2017 par une subvention apportée par le budget général de 203 089,83 €

▪ **Budget annexe Vente d'énergie : Comptes administratifs 2016**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	8 395,14 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	12 866,97 €	Recettes	6 593,00 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>4 471,83 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>6 593,00 €</b>
Excédent reporté	32 162,49 €	Excédent reporté	26 094,98 €
<b>Total à reporter</b>	<b>36 634,32 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>32 687,98 €</b>

Ces recettes concernent les panneaux photovoltaïques installés sur le site de Masbaraud-Mérignat.

Nota :

- Reprise en section d'exploitation au BP 2017 d'un excédent de 36 634,32 €
- Reprise en section d'investissement au BP 2017 d'un excédent de 32 687,98 €
- Budget devant s'équilibrer par lui-même

▪ **Budget annexe Ordures ménagères : Comptes administratifs 2016**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	1 338 400,92 €	Dépenses	161 566,81 €
Recettes	1 263 688,51 €	Recettes	203 313,83 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>- 74 712,31 €</b>	<b>Résultat de l'année</b>	<b>41 747,02 €</b>
Excédent reporté	357 226,57 €	Excédent reporté	81 979,09 €
<b>Total à reporter</b>	<b>282 514,26 €</b>	<b>Total à reporter</b>	<b>123 726,11 €</b>

Nota :

- Reprise en section de fonctionnement au BP 2017 d'un excédent de 282 514,26 €
- Reprise en section d'investissement au BP 2017 d'un excédent de 123 726,11 €

M. RABETEAU souhaite savoir à quoi correspond la somme de 1 276 843,20 € inscrite dans les dépenses des restes à réaliser du compte administratif de l'ex CIATE.

Sandrine FOURGNAUD précise qu'il s'agit des crédits alloués à la création de la zone d'activité d'Ahun.

M. GUILLAUMOT rejoint la séance à 19h, avant les votes.

M. JOUHAUD souhaite savoir si les travaux de réhabilitation du logement communal à Saint-Yrieix-Les-Bois ont été réalisés en 2016 ou s'ils sont compris dans les restes à réaliser. Mme FOURGNAUD indique que cette opération n'a pas pu être inscrite dans les restes à réaliser 2016 avec, notamment des « factures en attente ». M. RABETEAU souhaite avoir des précisions sur le terme utilisé pour définir ces factures. Mme FOURGNAUD indique qu'il s'agit de factures qui n'ont pas encore été réglées, les crédits nécessaires n'ayant pas été inscrits au budget 2016, ils n'ont pas pu être portés en reste à réaliser. La délibération relative à l'autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, adoptée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 4 avril dernier, permet de procéder au règlement de ces factures.

Le Président se retire de la séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2016.

M. LAINE souhaite savoir si toute l'assemblée doit voter pour les comptes administratifs et de gestion des 2 ex communautés de communes. David GIRAUD confirme que tous les Conseillers titulaires ou ayant pouvoir de vote présents sont invités à voter.

M. JOUHAUD rappelle que ces comptes ont été validés par le Percepteur, aussi il lui semblerait inapproprié de voter contre.

Martine LAPORTE met au vote chacun des 10 comptes administratifs.

Après avoir entendu cette présentation, le Conseil communautaire :

- approuve les comptes de gestion des 2 budgets généraux et des 8 budgets annexes à l'unanimité
- approuve les comptes administratifs des 2 budgets généraux et des 8 budgets annexes à l'unanimité

**Délibération n°22 à 31 (2017-77 à 2017-86) : VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS**

Mme FOURGNAUD présente les affectations de résultats sur les différents budgets :

**Délibération n°22 (2017-77) : budget général**  
**(Agrégation des résultats des deux anciens budgets généraux)**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016  
Solde d'exécution de l'exercice 2016 (+311 056.20 € + 714 616.21 €) : + 1 025 672.41 €  
Solde d'exécution cumulé (+ 170 452.73 € + 526 556.33) : + 697 009.06 €

Restes à réaliser au 31.12.2016  
Dépenses d'investissement (- 1 276 843.00 € - 276 878.97 €) - 1 553 721.97 €  
Recettes d'investissement (+ 701 752 € + 299 888.91 €) + 1 001 640.91 €  
Solde - 552 081.06 €

Besoin de financement  
Rappel du solde d'exécution cumulé + 697 009.06 €  
Rappel du solde de RAR - 552 081.06 €

TOTAL + 144 928.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter  
Résultat propre à l'exercice 2016 (+ 35 533.39 € - 103 343.13 €) - 67 809.74 €  
Excédent antérieur reporté (+ 340 815.90 € + 541 617.19 €) + 882 433.09 €

TOTAL A AFFECTER + 814 623.45 €

Pas d'affectation mais la reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 814 623.45 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes d'un excédent d'investissement reporté de 697 009.06 €.

**Délibération n°23 (2017-78) : budget annexe Ordures Ménagères**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016  
Solde d'exécution de l'exercice 2016 + 41 747.02 €  
Solde d'exécution cumulé + 123 726.11 €

Résultat d'exploitation à affecter  
Résultat propre à l'exercice - 74 712.31 €  
Excédent antérieur reporté + 357 226.57 €

TOTAL A AFFECTER + 282 514.26 €

Pas d'affectation mais la reprise en section d'exploitation au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent d'exploitation reporté de 282 514.26 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de 123 726.11 €.

**Délibération n°24 (2017-79): budget annexe Immobilier d'entreprises**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016  
Solde d'exécution de l'exercice 2016 - 24 419.93 €  
Solde d'exécution cumulé + 130 124.83 €

Résultat de fonctionnement à affecter  
Résultat propre à l'exercice + 13 445.05 €  
Excédent antérieur reporté + 1.09 €

TOTAL A AFFECTER + 13 446.14 €



Pas d'affectation mais la reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 13 446.14 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de 130 124.83 €.

#### **Délibération n°25 (2017-80) : budget annexe Salle culturelle**

##### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	- 45 852.43 €
Solde d'exécution cumulé	- 45 852.43 €

<u>Besoin de financement :</u>	- 45 852.43 €
--------------------------------	---------------

##### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	- 157 237.40 €
Excédent antérieur reporté	NEANT

TOTAL A AFFECTER	- 157 237.40 €
------------------	----------------

Pas d'affectation mais la reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 dépenses d'un déficit de fonctionnement reporté de 157 237.40 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 dépenses d'un déficit d'investissement reporté de 45 852.43 €. Le budget primitif 2017 du budget général de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière couvrira ces déficits de l'année 2016 en inscrivant la somme cumulée de 203 089.83 € à l'article 6521 « déficit des budgets annexes à caractère administratif. Le budget primitif 2017 du budget annexe « salle culturelle » portera la même somme en recettes de fonctionnement.

#### **Délibération n°26 (2017-81) : budget annexe Station-Service**

##### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	+ 2 071.40 €
Solde d'exécution cumulé	+ 10 115.40 €

##### Résultat d'exploitation à affecter

Résultat propre à l'exercice	+ 15 065.86 €
Excédent antérieur reporté	+ 61 493.21 €

TOTAL A AFFECTER	+ 76 559.07 €
------------------	---------------

Pas d'affectation mais la reprise en section d'exploitation au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent d'exploitation reporté de 76 559.07 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de 10 115.40 €.

#### **Délibération n°27 (2017-82) : budget annexe Vente d'énergie**

##### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	+ 6 593.00 €
Solde d'exécution cumulé	+ 32 687.98 €

##### Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	+ 4 471.83 €
Excédent antérieur reporté	+ 32 162.49 €

TOTAL A AFFECTER	+ 36 634.32 €
------------------	---------------

Pas d'affectation mais la reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 36 634.32 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes d'un excédent d'investissement reporté de 32 687.98 €.

#### **Délibération n°27 (2017-83) : budget annexe Zones économiques**

##### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	+ 1 966.91 €
Solde d'exécution cumulé	+ 1 086.43 €
<u>Résultat d'exploitation à affecter</u>	
Résultat propre à l'exercice	+ 709.65 €
Excédent antérieur reporté	+ 0.14 €
TOTAL A AFFECTER	+ 709.79 €

Pas d'affectation mais la reprise en section d'exploitation au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 709.79 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes d'un excédent d'investissement reporté de 1 086.43 €.

#### **Délibération n°28 (2017-84) : budget annexe Assainissement Non Collectif**

##### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	+ 1 962.20 €
Solde d'exécution cumulé	+ 7 445.88 €
<u>Résultat d'exploitation à affecter</u>	
Résultat propre à l'exercice	+ 38.73 €
Déficit antérieur reporté	- 4 970.72 €
TOTAL A AFFECTER	- 4 931.99 €

Pas d'affectation mais la reprise en section d'exploitation au BP 2017 sur la ligne 002 dépenses d'un déficit d'exploitation reporté de 4 931.99 € et la reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de 7 445.88 €.

#### **Délibération n°29 (2017-85) : budget annexe Atelier Relais**

Pas d'affectation mais la clôture du budget avec intégration des résultats au budget primitif 2017 du budget général de la collectivité. Soit un excédent d'exploitation de 8 556.46 €

<b>Résultat compte administratif : Budget annexe</b>	
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Montant</b>
Recettes de l'exercice 2016	620.16
Dépenses de l'exercice 2016	292.40
Résultat de l'exercice 2016	327.76
Report antérieur	8 228.70
<b>Résultat de fonctionnement reporté 2016</b>	<b>8 556.46</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes de l'exercice 2016	91 027.81
Dépenses de l'exercice 2016	91 027.81
Résultats de l'exercice 2016	0.00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2016</b>	<b>0.00</b>

→ Le Conseil communautaire valide ces affectations de résultats à l'unanimité.

**DELIBERATION N°30 (2017-86) : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ATELIER – RELAIS » ET REINTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le dernier atelier relais a fait l'objet d'une acquisition par le bénéficiaire du dispositif (Centre d'Aide par le Travail à Ahun) en avril 2016. Le budget annexe dédié n'a donc plus lieu de perdurer.

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe « ATELIER RELAIS » au budget général de la collectivité, il convient :

- de clôturer le budget annexe au 31.12.2016,
- de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget général de la Communauté de Communes,
- et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe dans le budget général.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget général de l'EPCI que le résultat de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos.

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget annexe « ATELIER RELAIS », laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

<b>Résultat compte administratif : Budget annexe</b>	
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Montant</b>
Recettes de l'exercice 2016	620.16
Dépenses de l'exercice 2016	292.40
Résultat de l'exercice 2016	327.76
Report antérieur	8 228.70
<b>Résultat de fonctionnement reporté 2016</b>	<b>8 556.46</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes de l'exercice 2016	91 027.81
Dépenses de l'exercice 2016	91 027.81
Résultats de l'exercice 2016	0.00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2016</b>	<b>0.00</b>

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil décide à l'unanimité de :

- procéder à la clôture du budget annexe « ATELIER RELAIS » ;
- transférer les résultats du compte administratif 2016 constatés ci-dessus au budget général 2017 de la Communauté de Communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière ;
- réintégrer l'actif et le passif du budget « ATELIER RELAIS » dans le budget général de la Communauté de Communes CIATE Bourgneuf Royère de Vassivière.

---

Comme suite à la demande des élus, Sandrine FOURGNAUD présente des éléments sur l'épargne et l'endettement de la communauté de communes.

▪ **Les soldes de gestion :**

Budget général :

Fin 2016	Ex CCBRV	Ex CIATE	Fusion
Dépenses réelles de fonctionnement	3 667 651,70 €	2 751 221,06 €	6 418 872,76 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 680 245,40 €	2 848 955,19 €	6 529 200,59 €
Epargne Brute ou autofinancement brut (dépenses réelles – recettes réelles)	12 593,70 €	97 734,13 €	110 327,83 €
Capital d'emprunts	86 881,40 €*	61 951,84 €	148 833,24 €
Epargne nette (épargne brute-capital d'emprunt)	-74 287,70 €	+ 35 782,29 €	- 38 505,41 €

\* Dont 23 005,34 € de cautionnement sur 4 ans 2016-2017-2018 et 2019

Budgets annexes :

Fin 2016	ZONES	IMMO	STATION	SALLE	ENERGIE	OM	SPANC	ATELIER
DF	646,94	9 024,63	366 248,65	192 185,97	1 802,14	1 186 871,14	34 998,07	292,40
RF	30 173,72	5 487,68	383 385,91	38 057,57	12 866,97	1 221 826,19	36 999	620,16
Ep. brute	29 526,88	- 3 536,95	17 137,26	- 154 128,40	11 064,83	34 955,05	2 000,93	327,76
Capital emprunt						113 606,88		
Ep. Nette	29 526,88	- 3 536,95	17 137,26	- 154 128,40	11 064,83	- 78 651,83	2 000,93	327,76

Ensemble des budgets :

Fin 2016	Budget général	Budgets annexes	Entité
Dépenses réelles de fonctionnement	6 418 872,76 €	1 792 069,94 €	8 210 942,70 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 529 200,59 €	1 729 417,20 €	8 258 617,79 €
Epargne Brute	110 327,83 €	- 62 652,74 €	47 675,09 €
Capital d'emprunts	148 833,24 €	113 606,88 €	262 440,12 €
Epargne nette	- 38 505,41 €	- 176 259,62 €	- 214 765,03 €

▪ **Dettes et emprunts de la collectivité :**

Service déchets :

Libellé	Montant emprunté	Taux	Durée résiduelle	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 31/12/2017
Quai de transfert	225 000 €	3,48 %	Jusqu'en 2021	16 440,97 €	3 066,89 €	71 668,01 €
BOM	140 000 €	2,60 %	Jusqu'en 2020	19 678,99 €	2 127,19 €	62 136,17 €
BOM	140 000 €	1,20 %	Jusqu'en 2022	19 579,37 €	1 302,35 €	96 274,04 €
Matériel collecte PAV	125 000 €	3,50 %	Jusqu'en 2019	18 422,88 €	2 002,90 €	38 802,73 €
Camion grue	180 000 €	3,40 %	Jusqu'en 2019	26 991,96 €	2 012,20 €	42 240,81 €
Déchetterie				8 488,05 €	266,90 €	Fin prêt
Caissons				7 460,37 €	152,11 €	Fin prêt

Budget général :

Libellé	Montant emprunté	Taux	Durée résiduelle	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 31/12/2016
Logement Busseau	46 768 €	4,25 %	2018-2020	3 670,01 €	562,55 €	10 930,49 €
Logement Chamberaud	157 928,33 €	4,04 %	2018-2026	7 844,28 €	3 705,00 €	86 780,54 €
Logement St Martial le Mont	82 220,62 €	3,70 %	2018-2026	4 094,47 €	1 741,69 €	44 501,97 €
Logement Sardent	54 273 €	3,29 %	2018-2021	4 017,47 €	581,21 €	15 144,74 €
Logement St Hilaire	115 781 €	3,24 %	2018-2021	8 421,23 €	1 355,09 €	36 539,10 €
Logement St Sulpice	152 147,12 €	4,88 %	2018-2023	10 802,93 €	35 60,59 €	66 170,08 €
Logement Banize	67 362,52 €	4,77 %	2018-2023	4 839,20 €	1 866,32 €	34 287,00 €
Château Monteil	73 300 €	4,14 %	2018-2021	4 730,72 €	979,26 €	18 922,81 €
Maison Santé	500 000 €	2 %	2018-2040	20 000,00 €	8 400,00 €	460 000,00 €
Investissements 2015 ex CCBRV	650 000 €	1,59 %	2018-2035	28 392,98 €	9 611,94 €	586 743,55 €
Investissement 2015 ex CIATE	300 000 €	1,55 %	2018-2030	20 000,00 €	4 146,26 €	255 000,00 €
Investissement 2016 ex CCBRV DORSAL	250 000 €	1,85 %	2018-2046	6 325,03 €	4 552,37 €	242 111,87 €
Hall	144 041 €	1,74 %	2018-2042	22 603,40 €	8 078,18 €	687 676,83 €
Hall	705 959 €	1,19 %				

Libellé	Montant cautionné	Taux	Durée résiduelle	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 01/01/2017
Logement Monteil	PACT CREUSE		2018-2019	23 005,34 €		46 010,70 €
Avance remboursable	CNC	Néant	2018-2025	1 989,30 €	0,00 €	15 914,40 €

Répartition de l'endettement :

Capital global restant dû au 31/12/2016	
Ex-CIATE	483 183,84 €
Prêt St Sulpice en plus	66 170,08 €
Ex CCBRV	1 995 458,06 €
Ex SIVOM – compétences déchets ménagers	311 121,76 €
TOTAL endettement au 31/12/2016	2 855 933,74 € + ou – 66 170,08 €

Concernant les emprunts, Mme FOURGNAUD précise que la communauté de communes Bourgneuf Royère de Vassivière s'était porté caution pour le PACT Creuse. Cette association ayant fait l'objet d'une liquidation, la Communauté de communes doit s'acquitter du remboursement du prêt.

M. DESLOGES propose de renégocier les taux des emprunts contractés. Mme FOURGNAUD précise qu'il s'agit effectivement d'un travail qui sera prochainement mené par la commission Finances.

**DELIBERATION N°31 (2017-87) : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE), DE LA TAXE D'HABITATION (TH) ET FONCIER NON BATI (TFNB)**

Mme FOURGNAUD présente les taux d'imposition effectifs avant la fusion :

	Taxe d'Habitation TH	Taxe Foncier Non Bâti TFNB	Contribution Foncière des Entreprises - CFE
CIATE	11,30 %	2,79 %	27,17 %
CCBRV	11,04 %	3,06 %	32,23 %

M. le Président propose de nouveaux taux suite à la fusion des 2 communautés de communes. Il souligne que les taux appliqués étaient très similaires, notamment pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux qui sont proposés au Conseil communautaire correspondent aux taux moyens pondérés des deux intercommunalités (somme des produits/somme des bases)

	Taxe d'Habitation TH	Taxe Foncier Non Bâti TFNB	Contribution Foncière des Entreprises - CFE	Application des taux unifiés
2017	11,16 %	2,93 %	Lissage	CFE : lissage sur deux ans, en 2017 : 29,11 % pour ex-CIATE et 31,64 % pour ex CCBRV TH et TFNB : pas de lissage proposé, taux très proches
2018			31,07 %	

M. LAINE a constaté une baisse des bases locatives en travaillant sur le budget communal. Il souhaite savoir si la communauté de communes a fait la même constatation. Mme FOURGNAUD indique que la baisse concerne les bases de la taxe d'habitation, en raison d'exonérations votées par le Gouvernement pour 2017. En 2016, le produit de TH avait été impacté à la baisse. Pour 2017, les exonérations sont compensées partiellement.

En réponse à l'interrogation de M.LAINE, Sandrine FOURGNAUD indique que l'exonération est appliquée sur les bases et non postérieurement. Les exonérations concernent des logements occupés par des foyers à revenus modestes. En outre, des variations physiques expliquent les évolutions des bases.

→ Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire valide à l'unanimité les taux proposés.

### **DELIBERATION N°32 (2017-88) : VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2017 ET COMPLETUDE DU ZONAGE**

Mme FOURGNAUD présente les taux de la TEOM et rappelle que 2 syndicats desservent le territoire, 28 Communes étant collectées en régie.

Syndicats	Zones de collecte	Taux 2016	Taux 2017 proposés
REGIE 28 communes	Zone 1	13,30 %	13,30 %
	Zone 2	11,65 %	11,65 %
	Zone 3	11,15 %	11,15 %
	Zone 4	11,16 %	11,16 %
EVOLIS 7 communes	Zone 3	12,90 %	12,90 %
	Zone 4	12,80 %	12,80 %
	Zone 5	12,80 %	12,80 %
SICTOM 12 communes	Zone 1	13,31 %	10,54 %
	Zone 2	9,98 %	7,90 %
	Zone 3	7,99 %	6,32 %

A noter que l'EPCI est compétent sur l'ensemble de son territoire pour voter les taux. Par contre, il vote le zonage et les exonérations uniquement sur la partie gérée en régie.

Pour information, les appels à contribution 2017 pour EVOLIS23 et pour le SICTOM sont respectivement les suivants :

- 206 742 € (produits 2017 : 206 871 €)
- 214 500 € (produit 2017 sans modification des taux 271 030 €, avec modification des taux 214 505 €)

Mme FOURGNAUD rappelle la répartition entre syndicats des Communes membres de la communauté de communes.

REGIE	Auriat, Bosmoreau-les-Mines, Faux-Mazuras, Mansat la Courrière, Masbaraud Mérignat, Montboucher, Le Monteil au Vicomte, Soubrebost, St Amand Jartoudeix, St Junien la Bregère, St Martin Château, St Martin Ste Catherine, St Moreil, St Pardoux Morterolles, St Pierre Chérignat, St Pierre Bellevue, St Priest Palus, Bourganeuf, Royère de Vassivière, St Dizier Leyrenne, La Chapelle St Martial, Chavanat, Pontarion, La Pouge, St Georges la Pouge, St Hilaire le Château, Thauron, Vidaillat
EVOLIS23	Sardent, Maisonnisses, Janaillat, Lépinas, Mazeirat, Peyrabout, Sardent, St Yrieix les Bois
SICTOM	Ahun, Moutier d'Ahun, St Hilaire la Plaine, Ars, Banize, Chamberaud, Le Donzeil, Fransèches, Sous Parsat, St Avit le Pauvre, St Martial le Mont, St Michel de Veisse

M. DERIEUX se demande pourquoi autant de taux sont appliqués pour les ordures ménagères et s'interroge sur la possibilité de mettre en place un taux unique. Il relève par ailleurs la différence des taux appliqués aux 28 communes en régie.

Avant de fournir des éléments de réponse, M. AUBERT précise que le SICTOM a revu ses taux à la baisse pour 2017 pour percevoir uniquement les fonds nécessaires. Il précise ensuite que l'enlèvement des ordures ménagères représente un service et des rythmes de collectes différents selon les secteurs. Un travail sera mené par la commission Gestion des déchets pour rationaliser les taux et tendre vers un service unique.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire :

- Valide la création d'une 4<sup>ème</sup> zone pour les communes en régie avec 58 avis favorables et 1 contre (M. DERIEUX)
- Valide les taux de TEOM pour la régie avec 55 avis favorables, 1 contre (M. DERIEUX) et 3 abstentions (M. MARTIN, M. LEHERICY et M. ROYERE).
- Valide les taux de TEOM pour EVOLIS 23 avec 58 avis favorables et 1 abstention (M. DERIEUX)
- Valide les taux de TEOM du SICTOM avec 57 avis favorables et 1 abstention (M. DERIEUX).

M. AUBERT n'a pas pris part au vote des taux de TEOM du SICTOM de la région de Chénérailles en sa qualité de Président du syndicat.

Mme FOURGNAUD présente le panier fiscal 2017 :

<b>CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)</b> (inclus compensations 4 362 €) <b>1 050 743 €</b>	<b>CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)</b> <b>795 931 €</b> (hors compensation 3637 €)	
	<b>CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)</b> <b>250 450 €</b> (hors compensation 725 €)	
<b>IFER</b>	<b>127 132 €</b>	
<b>TASCOM</b>	<b>66 060 €</b>	Impôts économiques <b>1 243 935 €</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b> (inclus compensations 185 316 €)	<b>2 048 143 €</b>	
<b>TAXE FONCIERE NON BATI</b>	<b>40 733 €</b>	Impôts ménages <b>2 088 876 €</b>

(inclus taxes additionnelles 9 676 € et compensations 116 €)	
	<b>Total fiscalité brute 3 332 811 €</b>
FNGIR 933 293 €	<b>Total fiscalité nette 2 399 518 €</b>
Allocation de compensation reversée aux communes 1 216 361 € (1 231 386,43 – 15 025,96)	<b>Fiscalité nette bénéficiant à l'EPCI 1 183 157 €</b>

## PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET 2017 PAR SERVICE

M. le Président invite les responsables de services à présenter leur budget.  
La présentation sera diffusée aux Conseillers communautaires par voie électronique.

M. LAINE intervient concernant la compétence Eau et assainissement. Il précise que la commission va réaliser un état des lieux pour exercer au mieux la compétence avec un objectif d'extension sur le territoire. Les agents des services Environnement et SPANC sont associés à cette réflexion.

M. DERIEUX souhaite connaître la localisation et la fonction de l'immeuble Tournyol, répertorié dans les bâtiments gérés par la communauté de communes. Héloïse FENELON, responsable des services bâtiments et technique précise qu'il s'agit d'un immeuble à caractère commercial situé dans le centre-bourg de Pontarion, rénové par la communauté de communes et accueillant la société Comptoirs des Bois de Brive ainsi qu'un coiffeur et une esthéticienne.

M. GUILLAUMOT quitte la séance à 20h45 en donnant pouvoir à M. LALANDE.

Après la présentation du service Enfance-Jeunesse, M. le Président indique que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et la MSA par l'ex CIATE arrive à échéance en 2017 et sera reproposé à la signature en 2018 à l'échelle du territoire intercommunal actuel.

Sophie PROVENCHERE, chargée de mission Economie précise que les montants inscrits au plan de financement de la création de l'Espace Test Agricole en maraîchage comprennent d'importants frais d'assurances inhérents à l'équipement spécifique de l'activité.

David GIRAUD informe que la Communauté de communes est en contact avec 5 acquéreurs potentiels de lots sur la zone d'activités d'Ahun.

Concernant la présentation des investissements relatifs au schéma départemental d'aménagement du numérique, M. LABORDE interpelle M. le Président sur l'oubli de certains territoires. En effet, il rappelle que la commune de Saint Pardoux Morterolles devait faire l'objet d'une montée en débit, toutefois il constate que la présentation faite n'en fait plus mention.

M. GIRAUD, en charge du dossier intervient pour indiquer que Dorsal envisage plutôt une installation de la fibre pour ce secteur de Saint-Pardoux-Morterolles / Saint-Pierre-Bellevue, sans toutefois avoir renseigné de délais de réalisation. Une montée en débit serait en effet coûteuse et inefficace vu l'éloignement des habitations du central téléphonique.

M. GRENOUILLET indique que d'autres travaux sont prévus par Orange et n'apparaissent donc pas sur la présentation de Dorsal. Il craint des doublons dans les opérations de DORSAL entre les montées en débit et les plaques FTTH.

M. GIRAUD, après échange récent avec le directeur de DORSAL, précise qu'il n'y aurait pas de doublon.

M. le Président propose une interruption de séance à 21h30.

La séance reprend à 21h55.

Messieurs LEHERICY et SMON-CHAUTEMPS quittent la séance à 22h.

Après la présentation du service Habitat – Urbanisme – PLU intercommunal, M. JOUHAUD rappelle que 2 communes procèdent actuellement à la révision de leur Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'Ahun



et de Bourgneuf. Ces révisions font l'objet d'un transfert de charges vers la communauté de communes. Les réunions et le pilotage restera aux mains de la commune mais les démarches et le suivi administratifs seront pris en charge par la communauté de communes.

M. JOUHAUD indique que la commune de Bourgneuf avait déjà inscrit les crédits nécessaires à la révision du PLU au budget communal. Aussi il propose à M. le Président de reverser ces sommes à la communauté de communes sous la forme d'un fonds de concours. M. le Président prend acte de cette proposition. M. PACAUD précise que la révision du PLU d'Ahun est quasiment achevée et que la commune s'est acquittée de sommes importantes, d'ailleurs supérieures à la dotation perçue par la Commune.

Peggy CHEVILLEY, responsable du service Environnement, informe que les nouveaux contrats de rivières Vienne Amont et Creuse devraient être signés en juin 2017.

Elle apporte également des précisions sur le label Rivières Sauvages. Ce label concerne 8 rivières au total au niveau national soient 2 dans le département, dont 1 sur le territoire de la communauté de communes : le Ruisseau du Pic.

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur le choix d'une adhésion à l'Union pour les Communes forestières pour l'ensemble des communes du territoire ou seulement au titre de la communauté de commune.

M. CALOMINE indique que sa commune a fait le choix d'adhérer à cet organisme. Il considère plus judicieuse une représentation communale.

M. CHAUSSADE, Maire de Montboucher, et M. LABORDE, Maire de Saint-Pardoux-Mortierolles, ajoutent que ce choix a été également fait au niveau de leur Commune respective.

→ Le Conseil partage cet avis et valide l'inscription au budget principal d'un montant de 200€ pour l'adhésion intercommunale seule.

Concernant le patrimoine archéologique, M. MEUNIER précise aux Conseillers que la Communauté de communes possède 4 bas-reliefs.

Suite à la présentation d'une contribution au Syndicat Mixte du lac de Vassivière pour un montant de 79 120€, M. RABETEAU indique que la communauté de communes se substitue à la commune de Royère de Vassivière et que les Présidents des communautés de communes adhérentes (CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière, Les Portes de Vassivière et Creuse Grand Sud) doivent se réunir. M. le Président rappelle que M. le Président de la Communauté de communes des Portes de Vassivière a fait part du souhait de son Conseil communautaire de ne pas adhérer à ce syndicat.

M. CHAUSSADE note l'écart de subvention entre la participation du département de la Haute-Vienne et celle sollicitée pour la communauté de communes.

Mme DEFEMME souligne que ce syndicat est en difficulté et souhaite que ce débat soit alimenté par des données précises sur le syndicat du lac.

Laure MIGOT, responsable du service Tourisme indique que le syndicat crée et gère des équipements touristiques sur le territoire de Vassivière et en assure la promotion. Il a également créé un office de tourisme en EPIC en 2016 pour assurer les missions commerciales de gestion des campings et des ports dont il est propriétaire.

Pour la proposition d'implantation de 2 panneaux sur l'A20 : « Bénévent l'Abbaye/Bourgneuf: cités médiévales » dans le cadre de la révision du schéma directeur de signalisation d'animation de l'autoroute, M. JOUHAUD précise qu'il a été compliqué d'obtenir cette opportunité. La logique est de créer un circuit des petites cités de caractère et considère qu'au vu du rayonnement pour le territoire, c'est à la communauté de communes de prendre en charge ces frais. M. le Président, au vu des précédents échanges sur la participation de la commune sous forme de fond de concours pour couvrir les frais relatifs à la révision du PLU de la commune de Bourgneuf, propose que la communauté de communes prennent en charge la totalité du coût, soit 20 000€ pour la réalisation des panneaux.

Mme PATAUD souhaite connaître le nombre d'entrées enregistrées sur le site de la Martinèche pour l'année 2016. Laure MIGOT indique que le site a comptabilisé 1 385 visiteurs. La fréquentation est en

hausse comparé à l'année 2015, qui avait connu une forte baisse. Un nouveau dépliant a été conçu en février 2017 et la communication met plus en avant les maçons creusois. La volonté est de changer l'image négative du site. Dans ce sens, des journées prescripteurs ont été organisées pour accueillir gratuitement les partenaires et acteurs du tourisme local afin qu'ils puissent en assurer également la promotion auprès des publics.

M. DERIEUX s'interroge sur la pertinence d'adhérer au Lac de Vassivière et souhaite que l'adhésion de la communauté de communes au syndicat du Lac de Vassivière soit débattue en bonne et due forme. M. le Président indique que la situation soulève d'autres questions de fonds liées aux offices de tourisme, notamment sur le statut de l'EPIC créé par le syndicat. La communauté de communes est en attente de conseils juridiques et débattrait de ce point à l'occasion d'un prochain conseil.

M. JOUHAUD rappelle que le Pays Sud Creusois organise des « Lundis touristiques » pour faire découvrir les sites majeurs aux acteurs locaux et aux partenaires et qu'une harmonisation des publications doit être menée avec les offices de tourisme pour éviter les doublons. Il informe que le Pays vient d'être lauréat de l'appel à candidatures au Guide du Routard, ce qui va générer des flux sur le territoire. Il propose de saisir cette opportunité pour promouvoir la Maison Martin Nadaud.

Considérant qu'il est important que les élus connaissent bien le territoire pour en assurer la promotion, Mme DEFEMME propose que soient organisées des visites pour découvrir les différents sites majeurs. Mme LAPORTE indique que cette idée a effectivement été évoquée et mérite d'être approfondie. Le transport pourrait s'effectuer avec location d'un grand autobus par exemple.

Pour le budget annexe SPANC, Ludivine Lubin, responsable du service Assainissement précise que les charges générales inscrites sont composées de petit équipement, carburant, d'entretien du véhicule, de maintenance logiciel et de remboursement de charges au budget général.

La section de fonctionnement du budget primitif 2017 ne peut pas être équilibrée.

Le SPANC étant considéré comme un SPIC, le budget doit être équilibré en recettes et dépenses (art.L2224-1 du CGCT). Le Budget général peut intervenir par le biais d'une subvention d'équilibre uniquement durant les 4 premières années de création du service (article L2224-1 du CGCT). Il a toutefois été demandé au Percepteur d'étudier la possibilité de revoir ce positionnement dans le cadre de l'étendue de la compétence à l'ensemble du territoire. En outre, et dans cette hypothèse, les résultats du budget SPANC actuellement géré par la commune de Bourgneuf viendraient s'ajouter au budget primitif SPANC de la Communauté de Communes. Il a été également évoqué l'argument selon lequel la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs. Au vu de ces éléments, il sera proposé de voter le budget en déficit de fonctionnement.

Mme LUBIN ajoute que les charges de personnel incluent le salaire de l'agent pour l'année 2016 et pour l'année 2017. En effet, la règle comptable est le rattachement des charges et produits à l'exercice. L'année 2017 est donc un exercice particulier de mise en place de ce principe comptable.

M. ROYERE souhaite connaître les délais dans lesquels sera étendue la compétence au territoire fusionné. M. le Président indique que ce travail fera l'objet de discussions en bureau et en commission.

En complément de la présentation du service Ordures ménagères, Delphine BRUNAUD, responsable du service précise que le centre d'enfouissement des déchets industriels de Rigour à Bourgneuf fermera en septembre 2017.

Les contreparties financières qui résulteront de cette fermeture sont à l'étude et seront présentées au Conseil en cours d'année.

Suite à une interrogation de M.DERIEUX, Sandrine FOURGNAUD indique que le besoin de financement prévisionnel du service « ordures ménagères » (1 686 509,64 €) est en partie couvert par les produits de TEOM évalués à 1 431 000 €.

M. le Président liste les projets ayant fait l'objet de report ou de coupes budgétaires suite aux travaux préparatoires du bureau et de la commission des Finances, précisant que 219 000 € manquaient initialement pour équilibrer le budget d'investissement. En ce qui concerne les investissements, sont concernés notamment, l'acquisition de mobilier pour la salle de réunion du site de Masbraud-Mérignat, la réfection d'un toit en chaume à Augerolles, des rénovations de petit patrimoine rural non

protégé à Saint Martial le Mont et Ars, la maîtrise d'œuvre du site minier de Bosmoreau les Mines, le projet de Smart Grids, l'achat d'un minibus et d'un appareil photo.

Pour le fonctionnement, sont concernés notamment la réduction des frais liés à la parution d'un journal intercommunal et des réductions d'enveloppes pour l'entretien des chemins de randonnée, des espaces verts, pour les aides aux évènementiels et les imprévus.

M. JOUHAUD souhaite savoir si ces projets sont définitivement abandonnés. M. le Président précise qu'il ne s'agit que de reports, en l'absence d'avis contraire du Conseil communautaire.

Mme JOUANETAUD s'interroge sur l'ajout d'une somme de 30 000€ concernant la comptabilité générale, destinée à la réalisation d'un audit financier. Elle interpelle le Président sur ce point.

M. le Président indique que la commission Finances a évoqué ce sujet. Considérant la complexité de réalisation du budget, il est nécessaire pour les élus de bien connaître les outils pour réaliser des économies concrètes et rapides. Mme LAPORTE indique que la commission Finances a effectivement évoqué la nécessité du recours à un audit financier, mais qu'aucune somme n'avait été arrêtée. M. AUBERT avait demandé, en commission, que cet audit soit réalisé par un organisme extérieur, dans un souci d'impartialité. Aussi M. le Président a sollicité Mme FOURGNAUD pour inscrire cette somme à titre d'estimation et disposer des crédits nécessaires en cas d'accord pour sa réalisation.

M. DUGAY intervient à son tour pour préciser qu'il n'avait pas connaissance de l'inscription de cette somme. Il juge déplorable d'inscrire ces crédits alors qu'un poste de Directeur général adjoint, pour mémoire laissé vacant par la Directrice de l'ex CIATE, n'est pas renouvelé. Il s'interroge sur la nécessité de réaliser un audit financier. Mme LAPORTE précise que l'inscription de ces crédits permet la réalisation de cet audit si le Conseil communautaire le juge nécessaire.

M. JOUHAUD interpelle Mme LAPORTE sur le fait que la commission Finances n'a pas pouvoir de décision mais seulement de proposition et considère qu'un audit financier ne serait nécessaire qu'en cas de doutes ou de craintes, toutefois, mesurant la qualité des services de la communauté de communes et la présentation faite en séance des projets de budgets, il doute que cet audit soit nécessaire. Il rappelle que la priorité est de réaliser des économies, il souhaite donc favoriser la demande de conseils. Mme LAPORTE pense qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions sur les capacités financières de la communauté de communes.

Mme DEFEMME souhaite savoir si le vote du budget comprend l'attribution des aides aux associations. David GIRAUD précise que le budget comprend une enveloppe consacrée à ces aides et que le Conseil votera les attributions au cours d'une prochaine séance.

M. LABORDE demande à M. le Président de mettre au vote sa proposition d'inscrire une somme de 30 000€ pour la réalisation d'un audit financier pour que le Conseil communautaire puisse en décider.

M. JOUHAUD souhaite connaître le montant de l'enveloppe inscrite pour les aides aux évènementiels et si les demandes sont plus importantes que les sommes inscrites. Mme SPRINGER indique ne pas avoir été consultée. Les demandes d'aides sont plus importantes que l'enveloppe inscrite.

Virginie JOUBERT, responsable du service Culture et Vie associative rappelle que l'enveloppe inscrite au budget correspond au cumul des aides ex CIATE et ex CCBV pour 51 500€. Il n'y avait pas de volonté de restreindre cette enveloppe mais de correspondre aux besoins déjà exprimés.

Un appel à projet a été lancé. Les candidatures seront examinées par la commission Culture et Vie associative avant de faire l'objet d'un vote du conseil communautaire.

Mme FOURGNAUD indique que le budget du SPANC peut faire l'objet d'une remise à zéro suite à la fusion. Dans l'attente du retour d'information de la DGFIP et des chiffres du SIVOM, il est proposé de voter le budget annexe SPANC en déséquilibre. M. JOUHAUD précise que le comité syndical du SIVOM n'a pas encore procédé au vote des comptes administratifs 2016. Mme HYLAIRE demande si une subvention a été inscrite au budget général pour rééquilibrer le budget SPANC. Mme FOURGNAUD répond par la négative étant donné que le Percepteur n'a pas donné son accord. En revanche, elle précise que la somme inscrite en dépenses imprévues pourrait permettre une subvention du budget général au budget annexe SPANC.

Mme DEFEMME s'interroge sur la possibilité de voter un budget en déséquilibre. Mme FOURGNAUD est incertaine, il se pourrait que le vote soit invalidé.

M. GRENOUILLET informe que la DGFIP peut réaliser des analyses financières sans remettre en cause la présentation du budget.

M. MARTIN ne comprend pas pourquoi certains élus s'étonnent de l'évocation d'une analyse financière. En effet, la nécessité de réalisation d'un audit financier a été émise à maintes reprises depuis les travaux préparatoires à la fusion par les élus de l'ex CIATE. Cette proposition n'a donc rien de surprenant.

Cette présentation interpelle Mme DEFEMME qui note que beaucoup de budgets présentés le sont en déficit. Elle craint que certains projets inscrits ne restent au-dessus des moyens à disposition et que la situation connue par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ne se répète avec la CIATE Bourganeuf Royère. Mme JOUANNETAUD tient à ne pas faire l'amalgame et considère que la situation n'a rien à voir.

M. LABORDE souhaite que le Conseil vote sur l'inscription des 30 000€ pour la réalisation d'un audit financier. Mme LAPORTE précise que le budget a été travaillé avec des restrictions calendaires, toutefois elle n'a aucun doute sur la nécessité d'une analyse pour définir les capacités financières de la communauté de communes. M. LAINE ajoute que l'épargne nette est un critère important, le fait qu'elle soit négative est préoccupant. Il pense qu'il faut réduire la voilure, aussi il se prononce en faveur d'une aide gratuite.

M. le Président met aux voix la proposition d'inscription au budget primitif 2017 une somme de 30 000€ pour la réalisation d'un audit financier.

→ Le Conseil communautaire rejette cette proposition avec 30 contre, 24 pour et 3 abstentions.

M. JOUHAUD rappelle que les comptes administratifs des 2 ex communautés de communes ont été validés par le Percepteur, ils sont donc conformes. Si le souhait de réalisation d'une analyse financière intervient par souci de prospection budgétaire, il indique que les banques peuvent également être consultées. A son sens, le Président aurait été alerté s'il y avait eu un quelconque problème d'ordre financier.

M. DERIEUX note qu'il n'est pas aisé de découvrir les documents budgétaires en séance. Il suggère que ces éléments soient fournis en amont pour une meilleure étude.

M. le Président propose d'ajourner le point portant sur les Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP) afin de préciser au mieux la ventilation des dépenses pour les opérations concernées. La présentation interviendra lors la prochaine séance du Conseil communautaire.

→ Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°33 à 40 (2017-90 à 2017-97) : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET 7 BUDGETS ANNEXES**

Mme FOURGNAUD présente les budgets.

BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	BP 2017	RATTACHEMENTS	RECETTES	BP 2017	RATTACHEMENTS
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 334 480,83		70- Produits des services et ventes	653 296,00	
012 CHARGES DE PERSONNELS ET ASSIMILES	1 671 187,59		73- Impôts et taxes	4 744 919,00	
65- Autres charges de gestion courante	2 287 110,83		74- Dotations, subventions, participations	1 652 216,71	
66- Charges financières	49 249,32		75- Revenus des immeubles	131 684,90	
67- Charges exceptionnelles	172 063,82		<b>77- Produits exceptionnels (amortissement sub)</b>	<b>62 021,36</b>	
<b>68- Dotations aux amortissements</b>	<b>228 010,84</b>				
022- Dépenses imprévues	<b>112 787,19</b>		013- Remboursement sur rémunération		
68- Provisions	35 005,34				
014-ATTENUATION DE PRODUITS	2 085 560,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>7 975 455,76</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>7 244 137,97</b>	
<b>023- VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>83 305,66</b>				

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>7 244 137,97</b>	<b>0,00</b>
<b>002- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>814 623,45</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>8 058 761,42</b>	

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>8 058 761,42</b>
----------------------------	---------------------

Montant des dotations toujours pas transmis, estimation inscrite

L'excédent du budget atelier relais clôturé sera à intégrer au 002 soit + 8556,46 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES	BP 2017	RESTES	RECETTES	BP 2017	RESTES
20- Immobilisations incorporelles	61 907,00	184 998,75	13- Subventions d'investissement	182 592,66	607 645,91
21- Immobilisations corporelles	119 329,80	172 447,00	10- Dotations, fonds divers et réserves	441 674,00	
23- Immobilisations en cours	343 858,00	390 388,22	(Affectation néant- FCTVA)		
<b>1391- Amortissement subvention</b>	<b>62 021,36</b>		<b>28- Dotations aux amortissements</b>	<b>228 010,84</b>	
<b>AP/CP</b>	<b>734 488</b>		<b>2761- Créances pour avance en garantie</b>		
			<b>16878- Autres dettes autres organismes</b>		
164- Capital d'Emprunt	174 800		16 -Caution locataires	4 000,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 496 404,16</b>	<b>747 833,97</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>856 277,50</b>	<b>607 645,91</b>
<b>001- DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>			<b>021- VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>83 305,66</b>	
			<b>002- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>697 009,06</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 496 404,16</b>	<b>747 833,97</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 636 592,22</b>	<b>607 645,91</b>
<b>CUMUL</b>		<b>2 244 238,13</b>	<b>CUMUL</b>		<b>2 244 238,13</b>

▪ **Budget annexe : Station-service**

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Charges générales	403 591,00 €	Dépenses imprévues	8 572,40 €
Charges de personnel	4 700,00 €	Amortissements	9 737,00 €
Amortissements	8 194,00 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>416 485,00 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>18 309,40 €</b>
Recettes		Recettes	
Carburants	330 188,93 €	Amortissements	8 194,00 €
Amortissements	9 737,00 €		
Excédent reporté	76 559,07 €	Excédent reporté	10 115,40 €
<b>Total des recettes</b>	<b>416 485,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>18 309,40 €</b>

Nota :

- Budget M4 suivi en HT, voté en équilibre avec reprise des excédents
- Les charges générales sont composées à 96,32 % par l'achat de carburants.
- Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition de 2 agents de la commune de Royère de Vassivière 2h/semaine

▪ **Budget annexe : Vente d'énergie**

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Charges générales Y compris centimes de TVA	2 102 €	Déficit reporté	0 €
Amortissement	6 593 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 695 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>0 €</b>
Recettes		Recettes	
Vente d'électricité	13 000,00 €	Amortissement	6 593,00 €
Excédent reporté	36 634,32 €	Excédent reporté	32 687,98 €
<b>Total des recettes</b>	<b>49 634,32 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>39 280,98 €</b>

Nota :

- Budget M4 suivi en HT
- Dans un but de sincérité budgétaire, le budget est proposé au vote en suréquilibre excédentaire sur les deux sections
- Les charges générales sont composées de l'assurance et de la maintenance des panneaux photovoltaïques.
- Ce budget doit être obligatoirement géré en budget annexe.

▪ Budget annexe : SPANC

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Charges générales	8 246,00 €	Achat d'une licence pour logiciel	8 348,01 €
Créances en non-valeur	300,00 €	Achat d'un ordinateur	886,00€
Titres annulés	450,00 €		
Charges de personnel	65 951,00 €		
Amortissements	1 788,13 €		
Déficit reporté	4 931,99 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>81 667,12 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>9 234,01 €</b>
Recettes		Recettes	
Redevance ANC	27 300,00 €	Amortissement	1 788,13 €
Subv Agence Eau	7 440,00 €		
Rembt carburant BG	300,00 €		
Excédent reporté		Excédent reporté	7 445,88 €
<b>Total des recettes</b>	<b>35 040,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>9 234,01 €</b>

▪ Budget annexe : Immobilier d'entreprises

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Charges générales	8 001,00 €	Dépôt et cautionnement	150,00 €
Amortissement	14 042,00 €	Amortissements	3 694,00 €
Dépenses imprévues	432,34 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>22 475,34 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>3 844,00 €</b>
Recettes		Recettes	
Loyers (entreprise ACTIF de 363,60 €/mois/12 mois et Pôle viande de 150 €/mois/6mois)	5 335,20 €	Amortissements	14 042,00 €
Amortissements	3 694,00 €		
Excédent reporté	13 446,14 €	Excédent reporté	130 124,83 €
<b>Total des recettes</b>	<b>22 475,34 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>144 166,83 €</b>

Nota :

- Ce budget concerne un immeuble situé avenue Turgot à Bourgneuf.
- Les charges générales sont composées d'électricité, de fioul et de taxes foncières.
- Dans un but de sincérité budgétaire, le budget est proposé au vote en suréquilibre excédentaire sur les deux sections

▪ **Budget annexe : Zones économiques**

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Charges financières (équilibre budgétaire)	709,79 €	Capital d'emprunt	
		Reliquat terrain zone Ahun	287,50 €
		Travaux zone d'Ahun (opération globale)	750 218,50 € dont 671 285,83 € de RAR
		Déficit reporté	
<b>Total des dépenses</b>	<b>709,79 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>750 506,00 €</b>
Recettes		Recettes	
Subvention équilibre	0 €	Subventions	459 196,00 € dont 393 995 € de RAR
		Emprunt à réaliser en fin d'exercice	275 999,57 €
		Produits de cessions	14 224,00 €
Excédent reporté	709,79 €	Excédent reporté	1 086,43 €
<b>Total des recettes</b>	<b>709,79 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>750 506,00€</b>

Nota :

- Il est porté un emprunt pour couvrir la totalité de l'autofinancement, emprunt qui devrait être couvert par les ventes. La consultation sera lancée en cours d'année mais la réalisation effectuée en fin d'exercice afin de générer que quelques frais intercalaires sur l'exercice 2017 et débiter le remboursement en 2018.
- Le budget est proposé au vote en équilibre sur les 2 sections.

▪ **Budget annexe : Salle culturelle**

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Charges Générales	102 008,00 €	Matériel informatique et solde construction salle (révisions prix)	1 585,00 €
Charges exceptionnelles (annulation spectacle)	200,00 €		
Personnel	36 482,00 €		
Amortissement	11 950,84 €		
Virement investissement	35 486,59 €		
Déficit reporté	157 237,40 €	Déficit reporté	45 852,43 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>343 364,83 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>47 437,43 €</b>
Recettes		Recettes	
Couverture déficit et équilibre budget (140 275 €)	334 854,83 €		



Produits divers	7 010,00 €	Amortissement	11 950,84 €
Subvention	1 500,00 €	Virement fonctionnement	35 486,59 €
<b>Total des recettes</b>	<b>343 364,83 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>47 437,43 €</b>

Nota :

- Budget proposé au vote en équilibre

▪ **Budget annexe : Ordures ménagères**

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Charges Générales	746 460,00 €	Dépenses imprévues (équilibre)	20 000,00 €
Charges de gestion	482 500,00 €	Amortissement	41 854,00 €
Personnel	353 979,00 €	Immobilisations corporels	129 675,00 €
Amortissement	116 991,00 €	Immobilisations en cours	212 000,00 €
Charges exceptionnelles	2 041,84 €	Remboursement emprunt	117 100,00 €
Charges financières	9 108,00 €		
Dépenses imprévues	3 109,73 €		
Virement investissement	217 811,89 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 932 001,46 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>520 629,00 €</b>
Recettes		Recettes	
Reversement TEOM	1 431 706,00 €	Amortissement	116 991,00 €
Amortissement	41 854,00 €	Subvention	62 100,00 €
Ventes	111 327,20 €	Virement fonctionnement	217 811,89 €
Subvention exploitation	63 600,00 €		
Produits exceptionnels	1 000,00 €		
Excédent reporté	282 514,26 €	Excédent reporté	123 726,11 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 932 001,46 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>520 629,00 €</b>

Nota :

- Budget proposé au vote en équilibre

M. le Président met au vote le budget primitif général 2017 et chacun des 7 budgets annexes.

Après avoir entendu cette présentation, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de budget général 2017 avec 51 avis favorables et 6 abstentions (Mesdames DEFEMME, CHENEVEZ, PATAUD, SUCHAUD et M. DERIEUX)
- Approuve le budget annexe Station-service avec 55 avis favorables et 2 abstentions (Mme DEFEMME)

- Approuve le budget annexe Vente d'énergie avec 53 avis favorables et 4 abstentions (Mesdames DEFEMME, CHENEVEZ et SUCHAUD)
- Approuve le budget annexe SPANC avec 53 avis favorables et 4 abstentions (Mesdames DEFEMME, CHENEVEZ et SUCHAUD)
- Approuve le budget annexe Immobilier d'entreprises avec 53 avis favorables et 4 abstentions (Mesdames DEFEMME, CHENEVEZ et SUCHAUD)
- Approuve le budget annexe Zones économiques à l'unanimité
- Approuve le budget annexe Salle culturelle avec 53 avis favorables et 4 abstentions (Mesdames DEFEMME, CHENEVEZ et SUCHAUD)
- Approuve le budget annexe Ordures ménagères avec 54 avis favorables et 3 abstentions (Mesdames DEFEMME et SUCHAUD)

#### **DELIBERATION N°41 (2017-98) : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

M. le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offres doit être composée de lui-même ainsi que de 5 représentants titulaires et autant de suppléants. Il ajoute que seuls les Conseillers communautaires titulaires peuvent être candidats.

Le mode de scrutin est le suivant :

- Scrutin de liste avec élections de 5 titulaires et autant de suppléants sur une liste unique (liste numérotée de 1 à 10 noms maximum), sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.
- Election à bulletin secret sauf accord unanime contraire du Conseil communautaire (article L 2121-21 du CGCT).

Un appel à candidatures a été lancé en amont de la séance mais aucune liste n'a été communiquée. Le Président procède donc à un appel à candidatures en séance.

Sont candidats :

1. Patrick PACAUD
2. Jean-Claude TRUNDE
3. Alain CALOMINE
4. Gérard CHAPUT
5. Alain JUILLET
6. Martine LAPORTE
7. Patrick AUBERT
8. Jean-Pierre JOUHAUD
9. Michèle BATTUT
10. Alex AUCOUTURIER

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges à pourvoir, M. le Président propose d'avoir recours au scrutin public pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le recours au scrutin public pour l'élection des membres de la CAO.
- Elit les candidats suivants :

Titulaires	Suppléants
Patrick PACAUD	Martine LAPORTE
Jean-Claude TRUNDE	Patrick AUBERT
Alain CALOMINE	Jean-Pierre JOUHAUD
Gérard CHAPUT	Michèle BATTUT
Alain JUILLET	Alex AUCOUTURIER

**DELIBERATION N°42 (2017-99) : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

M. le Président rappelle que la Commission pour les Délégations de service public doit être composée de lui-même ainsi que de 5 représentants titulaires et autant de suppléants. Il ajoute que seuls les Conseillers communautaires titulaires peuvent être candidats.

Le mode de scrutin est le suivant :

- Scrutin de liste avec élections de 5 titulaires et autant de suppléants sur une liste unique (liste numérotée de 1 à 10 noms maximum), sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.
- Election à bulletin secret sauf accord unanime contraire du Conseil communautaire (article L 2121-21 du CGCT).

Un appel à candidatures a été lancé en amont de la séance mais aucune liste n'a été communiquée. Le Président procède donc à un appel à candidatures en séance.

Sont candidats :

1. Joël LAINE
2. Jean-Yves GRENOUILLET
3. Jean-Pierre JOUHAUD
4. Jean-Pierre DUGAY
5. Daniel CHAUSSADE
6. Marinette JOUANNETAUD
7. Joël ROYERE
8. Alex AUCOUTURIER
9. Patrick TOUZET
10. Bernard LABORDE

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges à pourvoir, M. le Président propose d'avoir recours au scrutin public pour l'élection des membres de la Commission pour les délégations de service public.

- Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le recours au scrutin public pour l'élection des membres de la CDSP.
- Elit les candidats suivants :

Titulaires	Suppléants
Joël LAINE	Marinette JOUANNETAUD
Jean-Yves GRENOUILLET	Joël ROYERE
Jean-Pierre JOUHAUD	Alex AUCOUTURIER
Jean-Pierre DUGAY	Patrick TOUZET
Daniel CHAUSSADE	Bernard LABORDE

**DELIBERATION N°43 (2017-100) : APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2017 AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EAUX, TOURS DE BOURGANEUF ET ROYERE DE VASSIERE ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

M. le Président propose au Conseil communautaire de signer une convention d'objectifs annuelle entre l'OTI et la Communauté de communes, précisant le montant de la subvention annuelle de fonctionnement.

La subvention est habituellement versée en deux fois : 50 % en janvier et 50 % en juillet, sur la base d'une délibération du Conseil communautaire prise habituellement en fin d'année N-1.

Les montants versés représentent en moyenne 60 à 65 % du budget global de l'OTI.

Pour mémoire, la subvention 2015 était de 61 000 € et la subvention 2016 de 68 000 €.

L'OTI emploie 2 salariés permanents en CDI et bénéficie des aides à l'emploi associatif de la Région, soit 26 000 € versés en 2 fois : 50 % au cours du 1er trimestre et 50 % en fin d'année.

Cette convention, signée annuellement avec l'Office de Tourisme, permet de répartir les compétences en matière de tourisme entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme intercommunal.

Les principales missions confiées à l'Office de Tourisme sont :

- l'étude et la réalisation des mesures tendant à accroître l'activité touristique ;
- l'accueil et l'information du public, ainsi que la promotion touristique et la coordination des prestataires du territoire communautaire ;
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, sur la totalité du territoire spécifié dans ses statuts ;
- il peut également être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques ainsi que sur des projets d'évènements touristiques.

En complément de ses missions régaliennes, il est proposé de confier à l'Office de Tourisme des missions complémentaires :

- l'organisation de séjours de découverte du territoire intercommunal,
- la visite de sites touristiques dont la Tour Zizim à Bourgneuf,
- la réservation des spectacles organisés par la Communauté de communes,
- animation de manifestations à caractère intercommunal.

Au vu du budget prévisionnel 2017, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 66 340 €, en 3 fois :

- Avril 2017 : 50 % du montant soit 33 170 €.
- Juillet 2017 : 25 % du montant soit 16 585 €.
- Octobre 2017 : 16 585 €.

M. le Président met au vote cette proposition.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité :

- le Président à signer la convention d'objectif
- Le versement de cette subvention conformément aux modalités précitées.

**DELIBERATION N°44 (2017-101) : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EAUX, TOURS DE BOURGANEUF ET ROYERE DE VASSIVIERE POUR L'EXERCICE DE SES MISSIONS**

M. le Président rappelle que la Communauté de communes est propriétaire de la Maison du territoire à Bourganeuf. Il est proposé de mettre à disposition gracieusement ce bâtiment nécessaire à l'exercice des missions de l'Office de Tourisme.

Une convention de mise à disposition annuelle, accompagnant la convention d'objectifs, est signée annuellement.

M. le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la signature de cette convention de mise à disposition.

- Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers a l'office de tourisme intercommunal Eaux, Tours de Bourganeuf et Royère de Vassivière pour l'exercice de ses missions.

Mme Liliane SPRINGER quitte la séance après le vote à 0h15, en donnant pouvoir à M. CHAUSSADE.

**DELIBERATION N°45 (2017-102) : PASSATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2014-08 D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET SITES NATURELS (LOTS N°1 ET N°2)**

Héloïse FENELON rappelle que le marché faisait l'objet d'un groupement de commandes entre l'ex Communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière et le SIVOM de Bourganeuf-Royère, pour deux lots :

-Lot n°1 : fauchage de la voirie dont le pouvoir adjudicateur était le SIVOM de Bourganeuf-Royère – montant initial de 6 480,00 € HT par an.

-Lot n°2 : entretien des espaces verts et sites naturels, dont le pouvoir adjudicateur était la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière – montant initial de 39 180,04 € HT par an.

Un avenant n°1 avait été passé au lot n°2, en moins-value, portant le montant annuel total du marché de ce lot à 38 580,04 € HT.

Un avenant n°2 au marché, portant sur les lots n°1 et n°2 est proposé :

▪ **Avenant au lot n°1 :**

- fin de l'exercice de la compétence « voirie » par le SIVOM au 31/12/2016. La communauté de communes reprend donc l'exercice de cette compétence et se substitue au SIVOM pour ce marché.
- Intégration d'une prestation supplémentaire pour nettoyage (et si besoin débouchage) de l'ensemble des grilles d'eau pluviales sur une voirie (voirie de la zone d'activités de La Grange Bonnyaud à Bourganeuf) :

Montant de l'avenant : 200€ HT, soit 240€ TTC, soit une augmentation de 3,08% qui porte à 6 680.00€ HT, soit 8 016,00€ TTC le montant du marché 2017.

▪ **Avenant au lot n°2 :** il s'agit d'ajustements dans les emprises d'espaces verts et sites à entretenir, avec incidences financières :

- Zone Rigourd Nord : Fauche d'une parcelle récemment acquise de 6249m<sup>2</sup>
- Intégration de l'entretien de la plateforme et des bordures de pistes du CET de Faux Mazuras (anciennement à la charge du SIVOM)
- Zone de la Chassagne-espaces verts : Nettoyage autours des têtes d'aspiration incendie

- Zone de Langladure : Suppression du fauchage des lots 7 et 8. Montant en attente

Le montant total de l'avenant proposé est de 2 309.96€ HT, soit 2 771.95€ TTC, représentant une augmentation de 7.18%.

M. le Président met au vote cette proposition d'avenant.

- Le Conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition d'avenant et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.

**DELIBERATION N°46 (2017-103) : PASSATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE – PERIODE 2015-2017**

Héloïse FENELON précise que le présent marché a pour objet l'entretien et le balisage des chemins de randonnée intercommunaux situés sur le territoire de l'ancienne CIATE.

Le titulaire du marché est Monsieur Aubin LE BIHAN pour un montant initial de : 18 926,35 € HT (année 2016)

▪ **Objet de l'avenant :**

- L'avenant a pour objet l'augmentation du linéaire de chemin de randonnée à entretenir suite à la création de nouveaux circuits par la Communauté de Communes en 2016 ainsi que l'intégration de l'entretien de 5 chemins inscrits au Plan Départemental Touristique de Randonnée (PDTR) anciennement entretenus par le Conseil Départemental de la Creuse.

L'entretien et le balisage de ces circuits s'étend désormais sur un linéaire de 385 km d'itinéraire représentant une augmentation du linéaire entretenu de 31,2% par rapport aux coûts notifiés dans l'acte d'engagement pour la période 2015-2017.

Le montant de l'avenant proposé est de 5 374.54€ HT, soit 6 449.45€ TTC, représentant une augmentation de 28,40% qui porte à 24 300.80€ HT, soit 29 160.96€ TTC le marché pour l'année 2017.

M. le Président met au vote cette proposition d'avenant.

- Le Conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition d'avenant et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.

**ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE « ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES » GERE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

M. AUBERT propose la reconduction des tarifs pratiqués par le SIVOM dans l'attente d'une réflexion de la commission « Gestion des déchets et économie circulaire ».

- Le Conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

**DELIBERATION N°47 (2017-104) : ACQUISITION DE BIENS MATERIELS AU SIVOM DE BOURGANEUF-ROYERE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DISSOLUTION**

Après identification des besoins, M. le Président propose de soumettre les offres suivantes au SIVOM de Bourganeuf-Royère :

Matériels	Estimation	Proposition d'achat	Service destinataire
Tractopelle	10 000 €	10 000 €	Déchets
Clio	5 900 € mais plancher 6 500 €	5 900 €	Tous services

Informatique : 6 PC 1 appareil photo, un serveur de messagerie et un serveur (3505.17 €) Téléphonie	Néant	5 072.32 €	Administratif
Mobilier : 4 bureaux avec caissons tiroirs, 4 fauteuils, 3 meubles, tables et chaises salle de réunion et salle de repos	Néant	500 €	Administratif
Outillage :			Déchets et service technique
Pistolet à graisse	50 €	50 €	
Poste à souder	100 €	100 €	
Lot de scie/disqueuse	300 €	300 €	
Cric	250 €	250 €	
Chargeur batterie	50 €	100 €	
Perceuse	80 €	80 €	
Disqueuse	30 €	30 €	
Compresseur	300 €	300 €	
Clé à choc et rallonge	100 €	100 €	
Jeu de douilles à choc	30 €	30 €	
Souffleur	100 €	200 €	
Etabli	30 €	Gratuité	
<b>TOTAL</b>	<b>17 920 €</b>	<b>23 012,32 €</b>	

M. HYLAIRES souhaite savoir pourquoi certains montants proposés sont supérieurs à l'estimatif.

M. le Président précise qu'il s'agit d'un principe d'enchères et de faire la meilleure offre pour être sûrs de pouvoir acquérir ces équipements.

→ Après la présentation de ces éléments, le Conseil communautaire valide à l'unanimité les propositions d'achat présentées et autorise le Président à faire une offre de ce matériel au SIVOM de Bourganef – Royère de Vassivière.

**DELIBERATION N°48 (2017-105) : ADOPTION D'UN REGLEMENT D'INTERVENTION – CADRE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX EVENEMENTIELS**

Suite à la fusion, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter un nouveau règlement commun pour l'instruction des demandes de subventions relatives aux évènements.

(Règlement joint en annexe).

M. le Président précise qu'un appel à projets a d'ores et déjà été lancé et que l'attribution de ces aides sera proposée au vote à l'occasion d'un prochain Conseil, suite à l'étude des demandes par la commission Culture et Vie associative.

→ Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le règlement présenté pour l'instruction des demandes de subventions relatives aux évènements.

**DELIBERATION N°48 (2017-106) : IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS DONT LA VALEUR EST INFÉRIEURE A 500 €**

M. le Président rappelle que la circulaire interministérielle n° INT B87 00120 C du 28 avril 1987 précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local. Par ailleurs, l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 a modifié les articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du code général des Collectivités

Territoriales en donnant aux assemblées délibérantes la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement.

L'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, à 500 € toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement. Il précise également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire.

Le Conseil Communautaire doit charger l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-dessous dont la valeur TTC est inférieure à 500 € et ce pour l'exercice 2017.

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> A. Mobilier B. Ameublement (rideaux – stores – tapis – tentures) C. Bureautique – Informatique – Monétique - balances, calculatrices, tableaux... - unités centrales, logiciels/progiciels, périphériques... - caisse enregistreuse, terminale de paiement électronique. D. Reprographie – Imprimerie E. Communication - matériel audiovisuel (appareil photo, téléphone...) - matériel de télésurveillance, téléalarme (sauf consommables) - matériel exposition/affichage (grilles, panneaux, meubles, présentoirs, vitrines) F. Chauffage / Sanitaire (installations sanitaires, ventilateurs, convecteurs...) G. Entretien / Nettoyage (aspirateurs, chariot de levage, ponceuse, shampooineuses...) H. Entretien et réparations des bâtiments, installations fixes (réseau électrique, téléphonique...)
<b>CULTURE</b> - Matériel audiovisuel (sauf consommables) - Mobilier, matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique
<b>VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b> A. Installation de voirie B. Matériel de voirie (barrière, mât...) C. Eclairage public, électricité (candélabre) D. Stationnement
<b>SERVICES TECHNIQUES</b> - Atelier (coffret d'outillage, perceuse, tournevis électrique...) - Garage (compresseur, matériel de gonflage...)
<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b> - Motorisé (quads...) - Non motorisé (vélo...)

→ Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'imputation des biens précités en section d'investissement pour l'exercice 2017.

#### QUESTIONS DIVERSES :

M. le Président rappelle au Conseil communautaire qu'un arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016, a mis fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Bourgneuf Royère et qu'une procédure de dissolution du syndicat a été engagée.

Il informe également le Conseil que les locaux administratifs de Masbaraud-Mérignat appartiennent en partie au SIVOM et que la nouvelle organisation des services communautaires ainsi que la gestion en régie du service



« ordures ménagères » ont nécessité des besoins supplémentaires en espaces de bureaux et vestiaires pour la Communauté de communes, non disponibles sur les parties propriétés de la Communauté de communes.

Une mise à disposition des espaces nécessaires par le SIVOM à la Communauté de communes, moyennant une contrepartie financière a été étudiée avec le Président du SIVOM.

Or, le SIVOM ne pouvant plus émettre de titres de recettes depuis le 1er janvier 2017, en dehors des actes conservatoires et urgents liés à la procédure de dissolution, la Communauté de communes ne peut pas verser de redevance pour occupation des bureaux et vestiaires.

Cet arrangement a donc fait l'objet d'un accord oral.

Toutefois le 11 avril dernier, le Président du SIVOM a souhaité mettre fin à cet accord et demandé que les locaux, propriété du SIVOM, soient libérés par le personnel de la Communauté de communes.

Au vu de cet exposé, Mme LAPORTE propose au Conseil de voter une motion de soutien au personnel de la Communauté de communes.

« Considérant les faits gravissimes qui se sont produits le 11 avril 2017 après-midi, à savoir :

- Le déménagement impromptu des bureaux occupés par certains agents de la nouvelle Communauté de Communes CIATE – Bourganeuf Royère de Vassivière, par le Président du SIVOM.

Considérant que les agents n'ont pas été avertis préalablement de cette situation,

Considérant le peu de temps accordé aux agents pour ce faire,

Considérant la violence psychologique infligée aux agents,

Considérant les conséquences néfastes sur le fonctionnement des services,

Dénonce

- Les conditions de fonctionnement induites par cette désorganisation en faisant cohabiter plusieurs agents dans et sur un même bureau,

- Le mépris avec lequel ont été traités des agents expérimentés et investis qui, par le passé, ont toujours donné satisfaction,

Exige

- Des explications sur les motivations qui ont présidé à de tels agissements menés de façon autoritaire et brutale,

- Le retour dans les plus brefs délais à la situation antérieure qui avait fait l'objet de réflexion et de concertation entre les différents acteurs de la nouvelle structure.

→ Le Conseil communautaire adopte cette motion par 51 avis favorables, 3 abstentions (Messieurs SARTY, DOUMY et DERIEUX) et 2 refus de vote (Mesdames DEFEMME et SUCHAUD).

Nota : Mme DEFEMME ne souhaite pas se prononcer au nom de M. GAILLARD sur ce vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h55.

**Nicolas DERIEUX,**  
**Le Secrétaire.**

**Sylvain GAUDY,**  
**Le Président.**